

<https://www.lamarseillaise.fr/social/a-hyeres-les-25-salaries-de-mini-green-power-menaces-de-perdre-leur-emploi-NH19964955>

16 La Marseillaise / mercredi 8 avril 2025

ACTUALITÉ LOCALE

Les 25 salariés de Mini green power menacés de perdre leur emploi

HYÈRES

L'entreprise Mini green power (MGP), spécialisée dans la valorisation de déchets, pourrait faire faillite et licencier 25 salariés suite à un contrat dénoncé au dernier moment par Suez. Imbroglio.

Nouveau coup de massue pour Mini green power (MGP), entreprise de valorisation de déchets en énergie bas-carbone, installée à Hyères depuis 2014. Après un premier placement en redressement judiciaire en 2023, la start-up est de nouveau en passe de déclarer une cessation de paiements, et de perdre ses 25 employés. En cause selon Jean Riondel, fondateur et dirigeant de la structure : la résiliation d'un contrat à 53,5 millions d'euros par Suez, multinationale de gestion d'eau et de déchets, à la



L'entreprise Mini green power pourrait passer en état de cessation de paiements. PHOTO MINI GREEN POWER

veille de son lancement. Tout commence, d'après le fondateur et dirigeant de l'entreprise Jean Riondel, en 2023, lors du premier placement en redresse-

ment judiciaire de MGP. « À l'époque Suez nous fait une première offre de rachat, à 500 000 euros, que je refuse car trop faible, détaille-t-il. Ils sont finalement re-

venus vers moi car ils trouvaient notre technologie particulièrement intéressante et voulaient vraiment travailler avec nous. »

Après plusieurs mois de négociation d'après Jean Riondel, un accord est trouvé en juillet 2024. Un premier contrat est signé avec Suez et engage la création d'un « démonstrateur », autrement dit la construction d'une machine « test », pour que soit prouvée à Suez la fiabilité de la technologie, toujours selon les déclarations du dirigeant de MGP. « L'idée était que le lancement du démonstrateur déclenche le deuxième contrat, celui que nous avions chiffré à plus de 50 millions d'euros, explique le dirigeant de MGP. La collaboration s'est très bien déroulée jusqu'à un changement de direction en juillet 2025. Les factures ont commencé à avoir du mal à être payées. Puis, la veille du lancement du transformateur, Suez a résilié le contrat de façon très brutale. » MGP, qui soupçonne Suez de vouloir bénéficier gra-

tuitement de ses 36 brevets « innovants », engage donc une action en justice contre la multinationale. « Nous pensons qu'il existe ici un sujet d'intérêt public : celui de la fragilisation d'une PME innovante française, détentrice de brevets stratégiques, par un acteur qui aurait profité de sa vulnérabilité », s'indigne MGP.

« Attaques calomnieuses »

De son côté, Suez affirme faire l'objet « d'attaques calomnieuses ». L'entreprise ajoute : « Face aux dérives constatées des coûts et du calendrier, SUEZ a décidé de mettre un terme aux contrats qui le liaient à MGP, comme le contrat lui en laissait la possibilité. L'intégralité des sommes dues à MGP a été réglée dans le respect des contrats signés, y compris à l'issue de la résiliation du contrat. SUEZ et MGP sont libres de tous engagements contractuels. Les brevets de MGP restent en particulier la propriété de cette société. »

M.M.